

CONTRAT DE VENTE DE GNV

(Conditions particulières de vente strictement réservées aux particuliers)

Offre valable jusqu'au : 31 / 03 / 2009

Nom : Mustermann Prénom(s) : Michael
 N° : 17 Voie : Musterstraße
 Code postal : 81379 Ville : München Pays : Allemagne
 Tél. : +49 89 87654321 Email : michael.mustermann@gmx.de

Immatriculation du véhicule : M-MM 1234 Code confidentiel du badge

1	2	3	4
---	---	---	---

(Choisissez votre code à 4 chiffres)

✓ **Prix :**

1,375 € TTC / kg correspondant à **1,064 € TTC / m³ (n)**
 (conversion avec un coefficient de masse volumique de 0,78 kg / m³ (n)).

Les prix sont révisés conformément à l'article 6 des conditions générales de vente de GNV.

✓ **Choix du mode de règlement** (cochez la case correspondante) :

- Prélèvement (Réservé aux clients domiciliés sur le territoire français)
- Virement (Numéro compte IBAN de GNVert : FR76 3000 7530 2904 2397 3700 082 BIC : CCBPFRPP925)
- Chèque
- Espèces (Il appartient au débiteur de faire l'appoint, en application de l'Article L 112-5 code monétaire et financier)

Je déclare être en possession et accepter sans réserve les conditions générales de vente de GNV valables au 01/01/2009, et certifie exact les renseignements figurant sur le présent contrat.

A. München, le 11.03.2009

Signature du Client : *Michael Mustermann*

POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE :

1. Compléter, dater et signer le contrat de vente de GNV,
2. Joindre : - **un relevé d'identité bancaire (RIB),**
 - **un justificatif de domicile de moins de 3 mois,**
 - **une copie de pièce d'identité en cours de validité,**
 - **le règlement du dépôt de garantie de 50 € pour la remise du badge d'accès,**

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

3. Envoyer les éléments ci-dessus à l'adresse figurant sur les conditions générales de vente de GNV.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le Créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Créancier.

N° National d'Emetteur

457866

Nom, Prénom(s) et adresse du débiteur (vos coordonnées)

Michael Mustermann
Musterstraße 17
81379 München / Allemagne

Désignation de l'Etablissement teneur du compte à débiter (votre banque)

Postbank Hamburg AG
Michael Mustermann

Compte à débiter

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<u>Postbank</u>	<u>Hamburg</u>	<u>123 456 78</u>	<u>700 100 80</u>

Nom et adresse du Créancier

SAS GNVert
Central 1 - 410 Clos de la Courtine
93 194 Noisy-le-Grand Cedex

IBAN: DE08 7001 0080 0012 3456 78 BIC: POSTDEX1Y89

Date : 11.03.2009

Signature : *Michael Mustermann*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE GNV

GNVVert, SAS au capital de 10 700 000 euros dont le siège social se situe à :

Central 1
410 Clos de la Courtoine
93194 NOISY LE GRAND CEDEX.

Tél : 0810 00 12 24

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente complétées par les conditions particulières de vente constituant le contrat de vente de GNV (ci-après désigné le « Contrat ») ont pour objet de déterminer les conditions de vente de carburant Gaz Naturel Véhicules (ci-après désigné « GNV ») au Client par GNVVert à partir de ses stations ouvertes au public.

Article 2. Vente à distance et droit de rétractation

En cas de souscription à distance, le Client dispose d'un droit de rétractation en application des articles L 121-16 et suivants du code de la consommation, qui peut être exercé, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse du siège de GNVVert, dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date d'acceptation de l'offre.

Article 3. Fourniture du GNV

Le GNV est fourni à une pression nominale de 200 bars (*définie pour une température de 15°C*) qui constitue la pression de livraison. Il respecte les spécifications fixées par la réglementation applicable. GNVVert assure les garanties légales de la vente. Pour plus d'informations sur le carburant GNV, vous pouvez écrire à GNVVert à l'adresse ci-dessus.

Le véhicule du Client doit être équipé d'un raccord de remplissage de type NGV1 et de réservoirs en acier ou composite dont la pression maximale de service est à minima de 200 bars.

Le Client assure sous sa responsabilité le remplissage de son véhicule.

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité et de remplissage affichées dans les stations, ainsi que les règles de circulation de chacun des sites.

Le Client certifie avoir reçu un exemplaire des consignes citées ci-dessus.

En cas de non respect des consignes ci-dessus, d'acte malveillant (appel abusif aux numéros d'urgence, action abusive sur les dispositifs d'urgence, ...) et/ou dégradation volontaire, GNVVert se réserve la possibilité de résilier le Contrat sans préavis par simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la première présentation de la lettre et le cachet de la poste faisant foi, sans préjudice de poursuites pénales à l'encontre du Client.

Article 4. Interruption de fourniture

Le Client déclare avoir été informé et accepte que la fourniture de GNV puisse être interrompue momentanément en cas de travaux techniques d'entretien ou plus généralement

en cas de survenance de tout problème dont GNVVert ne serait pas responsable.

La responsabilité de GNVVert ne pourra être recherchée sur le fondement de cette interruption.

Article 5. Badge d'accès

GNVVert remet au Client un badge à titre de prêt à usage. Le badge est affecté au véhicule faisant l'objet du Contrat, il ne doit en aucun cas être utilisé pour un autre véhicule.

Un dépôt de garantie de 50 €, non producteur d'intérêts, est demandé pour la remise du badge.

Le badge ne sera envoyé qu'après le délai de l'article 2 écoulé et le montant du dépôt de garantie acquitté auprès de GNVVert.

Le Client a l'entière responsabilité de l'utilisation du badge ainsi que du code confidentiel associé et qu'il devra conserver secret.

Le badge, placé sous la garde du Client, reste la propriété exclusive, incessible et insaisissable de GNVVert qui peut le remplacer à tout moment, en cas de défaillance constatée de celui-ci ou dans le cadre d'évolutions techniques ou commerciales.

En cas de défaillance, le Client devra renvoyer le badge à GNVVert qui prendra à sa charge son remplacement.

Le Client est tenu d'informer GNVVert, de la perte ou du vol du badge par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le remplacement du badge sera alors facturé forfaitairement 50 € TTC.

En cas de résiliation du Contrat, le Client restitue le badge en sa possession au plus tard 30 jours francs après de la prise d'effet de la résiliation.

Le remboursement du dépôt de garantie est soumis à la restitution du badge correspondant par le Client.

Le cas échéant, il sera diminué du prix des consommations enregistrées au titre Contrat concerné et non encore réglées à la date de restitution de celui-ci.

En cas de non restitution du badge dans le délai imparti, le dépôt de garantie correspondant restera définitivement acquis à GNVVert et les sommes restant dues ne seront pas déduites de son montant.

Article 6. Prix du GNV

Le GNV est facturé en euros Toutes Taxes Comprises par unité de volume (m3(n)) ou de masse (kg).

De manière normative, la masse volumique utilisée pour la conversion est de 0,78 kg / m³(n).

Le prix du GNV à la date de signature est indiqué dans les conditions particulières de vente.

Le prix indiqué aux conditions particulières sera actualisé en cours de Contrat par l'envoi d'un courrier, à l'adresse du Client, indiquant les nouvelles conditions tarifaires.

Le Client sera alors libre de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 9 des présentes conditions générales de vente de GNV.

Dans le cas où le Client souscrirait au Contrat sans consommer de GNV lors des six premiers mois suivant la remise du badge, le contrat serait résilié par GNVVert et le montant du dépôt de garantie resterait acquis à son profit à titre de frais de gestion.

Article 7. Facturation et Paiement

Les quantités de GNV fournies seront facturées au Client trimestriellement.

En cas de résiliation, une facture relative à la consommation non encore facturée, sera envoyée au Client.

Le paiement des sommes facturées sera effectué par le Client dans un délai de 15 jours à réception de la facture. Aucune réduction de prix ne sera pratiquée en cas de paiement anticipé.

Le Client choisit son mode de paiement : prélèvement, virement, chèque ou espèces. Dans tous les cas, le Client fournit un relevé d'identité bancaire à GNVVert.

Tout retard de paiement donne lieu, après mise en demeure de payer, à l'application d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal.

En outre, GNVVert pourra, en cas de retard de paiement supérieur à une semaine après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, cesser toute fourniture de GNV, par désactivation du badge, jusqu'au règlement de l'intégralité des impayés et intérêts.

Le délai débute à la première présentation de la lettre et le cachet de la poste faisant foi.

Article 8. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Article 9. Résiliation

Le Contrat pourra être résilié à tout moment à l'initiative du Client ou de GNVVert par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 8 jours, la date de première présentation de la lettre et le cachet de la poste faisant foi.

Article 10. Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès aux données qui le concerne, ainsi qu'un droit de modification ou de suppression de celles-ci. Pour exercer ce droit il suffit d'adresser un courrier postal à l'adresse du siège de GNVVert à l'attention de la « Direction du Développement » en nous précisant vos : nom, prénom, adresse et numéro de badge.



GNVert

Le Gaz Naturel : un carburant propre

**Station
Gaz
Naturel
Véhicule**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



EN CAS DE DANGER

APPELEZ GNVert

0 810 00 11 15

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

ET PRÉCISEZ LE CODE STATION

.....

EN CAS D'ACCIDENT

**1 APPUYEZ SUR LE BOUTON
D'ARRÊT D'URGENCE**



2 APPELEZ LES SECOURS AU 112



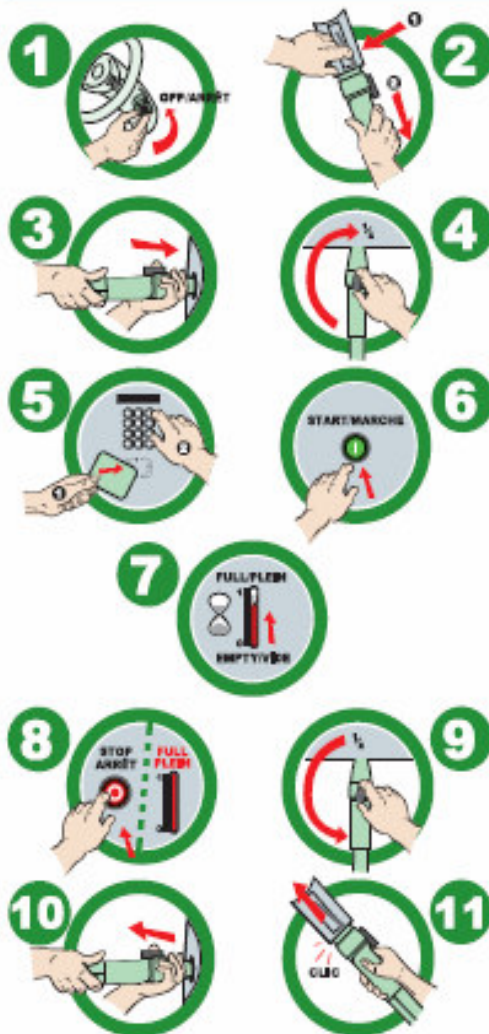
Station
Gaz
Naturel
Véhicule

POUR VOTRE SÉCURITÉ



Votre véhicule doit être
obligatoirement équipé d'un raccord
de remplissage de type NGV1

POUR VOUS SERVIR :



EN CAS DE PANNE

APPELEZ GNVert

0 810 00 11 15

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

ET PRÉCISEZ LE CODE STATION

.....



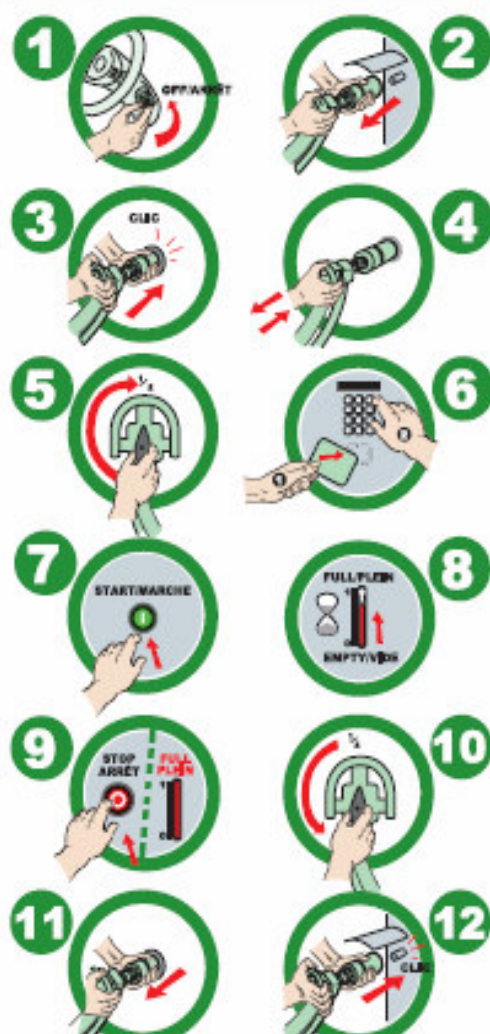
Station
Gaz
Naturel
Véhicule

POUR VOTRE SÉCURITÉ



Votre véhicule doit être
obligatoirement équipé d'un raccord
de remplissage de type NGV1

POUR VOUS SERVIR :



EN CAS DE PANNE

APPELEZ GNVert

0 810 00 11 15

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

ET PRÉCISEZ LE CODE STATION

.....